

**PORANT TARIFICATION DE IWOC 2026
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 mai 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de IWOC 2026 comme suit :

	EARLY		LATE		TVA 10%
	HT	TTC	HT	TTC	
ETUDIANT	275	250	385	350	
INVITE	0				
COMITE	0				
STANDARD	385	350	495	450	TVA 10%
REPAS GALA CONJOINT	88	80			TVA 10%
EXCURSION CONJOINT	24	20			TVA 20%

L'inscription comprend : les pauses, les repas du midi, la soirée dégustation de produits régionaux, le diner de gala et l'excursion avec le transport.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 12 septembre 2025

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.